Image not found or type unknown

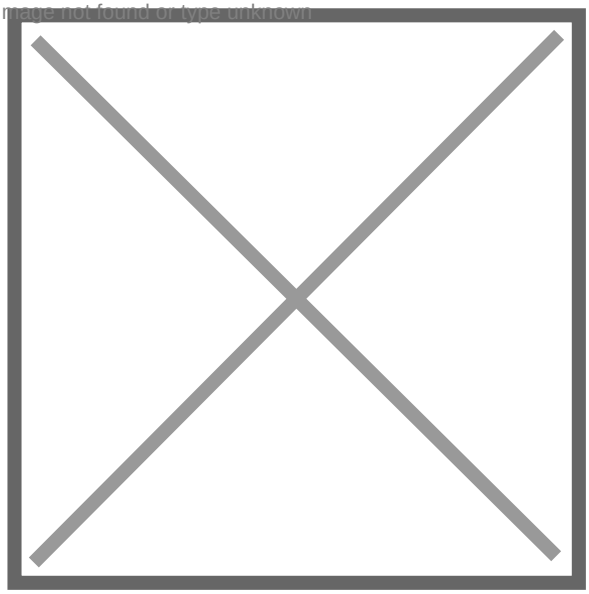

Garant d un credit consommation

Par **morgan2a**, le **19/07/2011** à **17:21**

Bonjour,
suite au deces de mon frere on s'est appercu qu'il venait d'acheter moto a crédit et mon pere en etait le garant si il ne payait plus . apparemment pas de clauses deces signé dans le contrat mon pere doit il payer le credit?

Par **pat76**, le **19/07/2011** à **17:39**

Bonjour

Si votre père c'est porter garant de votre frère, il doit malheureusement payer la suite du crédit.

La société de crédir avait certainement proposé une assurance groupe à votre frère et dans les conditions générales de l'assurance, il n'y a aucune clause concernant un décès du demandeur du crédit ayant souscrit à l'assurance?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés